



Extrait du CIDR

<http://cidr.org/Institutions-de-credit-solidaire.html>

Institutions de crédit solidaire en milieu urbain - Capitalisation des expériences CIDR

- Références - Travaux d'études et de recherche - Institutions de microfinance -

Date de mise en ligne : jeudi 8 juillet 2004

Description :

Ce document capitalise les expériences du CIDR en matière d'institution de crédit solidaire en milieu urbain.

Copyright © CIDR - Tous droits réservés

Auteur : Chao-Béroff R.

Titre : Institutions de crédit solidaire en milieu urbain - Capitalisation des expériences CIDR

Sujet : Ce document capitalise les expériences du CIDR en matière d'institution de crédit solidaire en milieu urbain. Il représente un guide méthodologique très détaillé pour la mise en place de telles institutions, à adapter en fonction des différents contextes.

Date de publication : Novembre 2002

Financement : CIDR

En Afrique, la microfinance s'est longtemps concentrée sur les milieux ruraux au détriment des villes. C'est en 1992 que le CIDR a initié son premier projet de microfinance urbain, le programme de crédit solidaire à Mopti au Mali. Cette ville secondaire essentiellement marchande compte de nombreuses femmes défavorisées mais actives, souvent issues du milieu rural. L'étude de faisabilité s'est donc focalisée sur l'économie des ménages des femmes du secteur informel. Un système de crédit « solidaire » a été mis en place afin de renforcer le capital social des groupes ciblés : les femmes de Mopti se regroupaient déjà en tontines, à l'exception de celles qui sont trop démunies pour pouvoir cotiser.

Le présent document analyse cette expérience et expose la méthodologie mise en oeuvre. Celle-ci devra pour être adaptée à d'autres contextes.

Faisabilité d'une institution de crédit solidaire

L'étude de faisabilité est la première étape de la méthodologie. Ce travail de terrain doit s'étaler sur plusieurs mois. Il s'agit de définir les objectifs grâce à l'étude du contexte et l'analyse de la situation socio-économique de la ville et du groupe ciblé. Ensuite, la stratégie envisagée doit être soumise aux « clients » potentiels afin d'évaluer la pertinence du projet et le rythme de mise en oeuvre à adopter. Enfin, l'étude cherchera à formuler les paramètres à prendre en compte pour une projection financière.

Mise en place des activités d'épargne et de crédit

Tout d'abord, il faut sélectionner les bénéficiaires en fonction de critères liés au dynamisme économique et à la cohésion sociale. L'existence préalable d'un groupe d'entraide et de solidarité est un atout. Ensuite, le groupe, unité organisationnelle de base, doit être organisé : il doit constituer un bureau chargé de la gestion et, lorsque cela est pertinent, une commission de quartier pour la représentation et l'information des groupes par rapport à l'institution de crédit solidaire (ICS).

Puis il s'agit d'envisager la formation et l'accompagnement des clients afin qu'ils puissent se situer par rapport à l'ICS et comprendre son fonctionnement et ses services/produits. Ces derniers doivent être définis clairement : le crédit, l'épargne et éventuellement l'assurance décès et/ou maladie doivent bien s'adapter aux besoins identifiés.

L'ICS peut alors commencer à délivrer les produits et services, tout en réalisant un suivi rigoureux des groupes,

notamment par rapport aux impayés.

Organisation et gestion du système

Dans l'organisation d'une ICS, 4 fonctions clés doivent être pourvues : la direction, la comptabilité, le contrôle interne, l'exploitation incluant les agents de crédit. Le document définit les exigences à remplir pour assumer les différents postes et précise les moyens matériels à fournir.

La gestion des ressources humaines et la gestion administrative et financière doivent être strictement réglementées, cependant qu'un système d'information et de gestion doit être mis en place.

Enfin, le fonctionnement des activités de l'ICS doit être soumis à plusieurs types d'expertise :

- ▶ Une supervision assurée par la direction pour atteindre les objectifs fixés ;
- ▶ un suivi d'impact pour s'assurer de la performance et de l'adéquation du système ;
- ▶ l'élaboration d'un plan à moyen terme, outil de référence et de pilotage, servant à négocier les appuis financiers et techniques ;
- ▶ un audit externe, pour donner une image objective de l'ICS au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'institution ainsi qu'aux acteurs nationaux de la microfinance et aux partenaires, notamment les bailleurs de fonds.

Institutionnalisation

Pour une ICS, plusieurs types de gouvernance sont possibles : avec ou sans participation des clients, avec ou sans participation des salariés, avec ou sans acteurs externes. Le choix dépend de l'étude du contexte social. Quant au statut juridique, l'ICS peut choisir entre l'association et la société commerciale en fonction du contexte législatif et économique. Une demande d'agrément, de licence ou de convention doit être formulée auprès des autorités compétentes.

Environ 6 ans après la création de l'ICS, il faut entraîner les démarches de l'institutionnalisation. Enfin, il est important de s'insérer dès que possible dans une association professionnelle nationale pour la reconnaissance et l'échange d'information.